

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 24 septembre 2010
(convocation du 13 septembre 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Septembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à cpter de 11 h 45
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
Mme CARTRON Françoise à M. MAURRAS Franck jusqu'à 10 h 00
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
Mme FAYET Véronique à M. MANGON Jacques
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT à cpter de 11 h 45
M. PIERRE Maurice à M. HERITIE Michel
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. SAINTE-MARIE Michel à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10 h 00
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick
M. TURON Jean-Pierre à M. SOUBABERE Pierre à cpter de 11 h 45
Mme LACUEY Conchita à M. FREYGEFOND Ludovic à cpter de 11 h 45
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme FAORO Michèle à cpter de 11 h 30

M. EGRON Jean-François à Mme FOURCADE Michèle à cpter de 11 h 45
M. GARNIER Jean-Paul à M. DUART Patrick à cpter de 10 h 15
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 15
M. GUYOMARC'H Jean-Paul à M. JOUBERT Jacques à cpter de 11 h 20
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. ROBERT Fabien à M. BOUSQUET Ludovic
Mme SAINT-ORICE Nicole à Mme. DESSERTINE Laurence
M. SENE Malick à M. LAGOFUN Gérard à cpter de 12 h 08
Mme WALRYCK Anne à Mme. TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

**AMBARES ET LAGRAVE - Contrat de co-développement - Fiche action 1 -
Redynamisation du centre ville - Création d'une voie nouvelle -
Confirmation de décision de faire**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le rapport de présentation :

Cette opération, inscrite dans le cadre du programme du contrat de co-développement de la commune d'Ambarès et Lagrave, fiche action 1 : redynamisation du centre ville, a pour objet l'aménagement d'une voie nouvelle reliant la rue Claude Taudin à la rue du Parc des Sports.

Cette voie permettra d'assurer la desserte du futur établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et différentes structures liées à la petite enfance (halte garderie, centre maternel d'accueil, maison de la petite enfance, antenne médico-sociale du conseil général, école maternelle du bourg) situées dans le secteur.

Elle devra compléter l'offre de stationnement en centre ville de façon à favoriser les déplacements piétonniers vers le marché hebdomadaire, les commerces et les nombreux équipements publics (mairie, école de musique, salle de spectacle).

Le carrefour avec la rue de Taudin a été positionné en concordance avec le projet d'aménagement de la ZAC du centre ville et notamment le prolongement de la rue Pierre Mendès-France et la modification importante de la circulation du centre ville.

Cette voie nouvelle comportera une chaussée de 5,50 m de large apte à recevoir ponctuellement une circulation de bus à destination de l'EHPAD ou des nombreuses autres structures à destination de la jeunesse du secteur.

La chaussée sera bordée de larges trottoirs en béton désactivé et bénéficiera d'une plantation d'alignement et d'embellissement de qualité.

Une offre abondante de stationnement VL sera proposée, environ 90 places, équivalente à celle de la place de la République située à proximité permettant de satisfaire les besoins des structures publiques ou commerciales du centre ville.

Les cheminements piétons existants dans le Parc Norton Radstock seront repris, confortés et adaptés pour permettre une irrigation la plus perméable et agréable des divers bâtiments du secteur.

Aucun aménagement cyclable n'a été réalisé sur cette portion de voie car il apparaît que les éventuels déplacements cyclables dans ce secteur se feront plus naturellement à travers le parc public Norton Radstock que le long de la future chaussée.

Un réseau d'assainissement eaux de pluie sera créé à l'occasion des travaux d'aménagement de la voie (Ø 400), il sera raccordé au collecteur existant rue Claude Taudin.

L'opération est prévue en deux parties distinctes :

- réalisation de la portion de voie entre la rue Claude Taudin et la maison de la petite enfance, suite à la démolition des bâtiments communaux situés dans l'emprise,
- réalisation de la deuxième partie de voie jusqu'à la rue du Parc Des Sports, à l'achèvement des travaux de l'EHPAD,

Le montant prévisionnel des travaux T.T.C. s'élève à 500 000 € dont 350 000 € pour la voirie.

DESIGNATION DES TRAVAUX	COUTS
Voirie	350 000 €
Assainissement	150 000 €
TOTAL GENERAL	500 000 €

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu la délibération n°2009/0444 du 10 juillet 2009 autorisant la signature des 27 contrats de co-développement,

Vu le contrat de co-développement relatif à la Commune d'Ambarès et notamment la fiche Action 1.

ENTENDU le rapport de présentation,

Considérant :

Que la fiche Action 1 du contrat de co-développement signé entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et la commune d'Ambarès et Lagrave prévoit la réalisation de la desserte du pôle services à la population.

DECIDE

Article 1 :

La décision de réaliser la voie nouvelle entre la rue Claude Taudin et la rue du Parc des Sports est confirmée.

Article 2 :

La dépense correspondante sera imputée au budget de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 septembre 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 6 OCTOBRE 2010</p> <p>PUBLIÉ LE : 6 OCTOBRE 2010</p>

M. ALAIN DAVID